

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DE L'ELEVAGE ET
DES PRODUCTIONS ANIMALES**

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES DEPENSES
(DPPD) 2020-2022**

Septembre 2019

SOMMAIRE

DOCUMENT DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES DÉPENSES (DPPD) 2020-2022

	1
	1
INTRODUCTION	3
I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE	4
II. Contexte de l'action ministérielle	6
III. Orientations stratégiques du secteur	8
IV. Cadre de performance	9
V. Programmation triennale des crédits	11
5.1. Programmation budgétaire 2020-2022	11
5.2. Répartition du Budget en 2020	12
Budgétisation en AE-CP des programmes sur ressources internes et externes	14
Conclusion	15
ANNEXE : PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE (PAP)	16
PROGRAMME 1 : PRODUCTIONS ANIMALES	17
PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	17
PROGRAMME 2: SANTÉ ANIMALE ET SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE	25
PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	25
PROGRAMME 3: MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS ANIMAUX	34
PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	34
PROGRAMME 4: PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE	41
PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	41

INTRODUCTION

Dans l'optique de promouvoir la performance, d'harmoniser et de rationaliser les instruments de programmation budgétaire, les pays de l'Afrique de l'Ouest, conformément aux directives de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), se sont engagés depuis près d'une décennie dans le processus de réforme de leurs finances publiques. Ces changements dans l'approche budgétaire visent l'efficacité de l'action publique et l'efficience dans la gestion des finances. Le Sénégal s'est résolument engagé dans l'internalisation de ces directives, dans un premier temps en 2013, à travers une phase pilote concernant quatre départements ministériels, qui par la suite, a été élargie à l'ensemble des ministères.

Concernant la phase de programmation budgétaire, les réformes imposent l'élaboration de documents de cadrage pluriannuels pour justifier des choix budgétaires de la loi de finances de l'année. Ces documents présentent l'évolution à moyen terme (trois ans) des dotations de la loi de finances et leurs impacts sur l'équilibre général des finances publiques. Il s'agit du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP) et du Document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD). Ces documents s'intègrent dans le processus de formulation de la loi de finances dont ils sont des annexes obligatoires.

Le DPPD a un périmètre sectoriel. Tous les « ministères, budgets annexes et comptes spéciaux » présentent chacun un DPPD qui regroupe les programmes qui leur sont associés. Ces documents constituent les supports de présentation pour :

- les crédits des programmes du secteur : année du projet de loi de finances et années suivantes ;
- les résultats « cibles » poursuivis par les objectifs et les indicateurs.

Le DPPD est ainsi le vecteur principal de la performance. Par leur vocation à présenter à la fois les crédits des ministères et les éléments de la performance des programmes, les DPPD constituent les supports idéaux pour la présentation des projets annuels de performance, des demandes de crédits des ministères et de la budgétisation en base zéro.

Il a été élaboré conformément aux orientations définies dans la lettre circulaire n°54 MFB/DGB/DPB du 5 juillet 2019 et aux recommandations émises par le Ministère des Finances et du Budget lors de l'atelier tenu du 31 juillet au 02 août 2019.

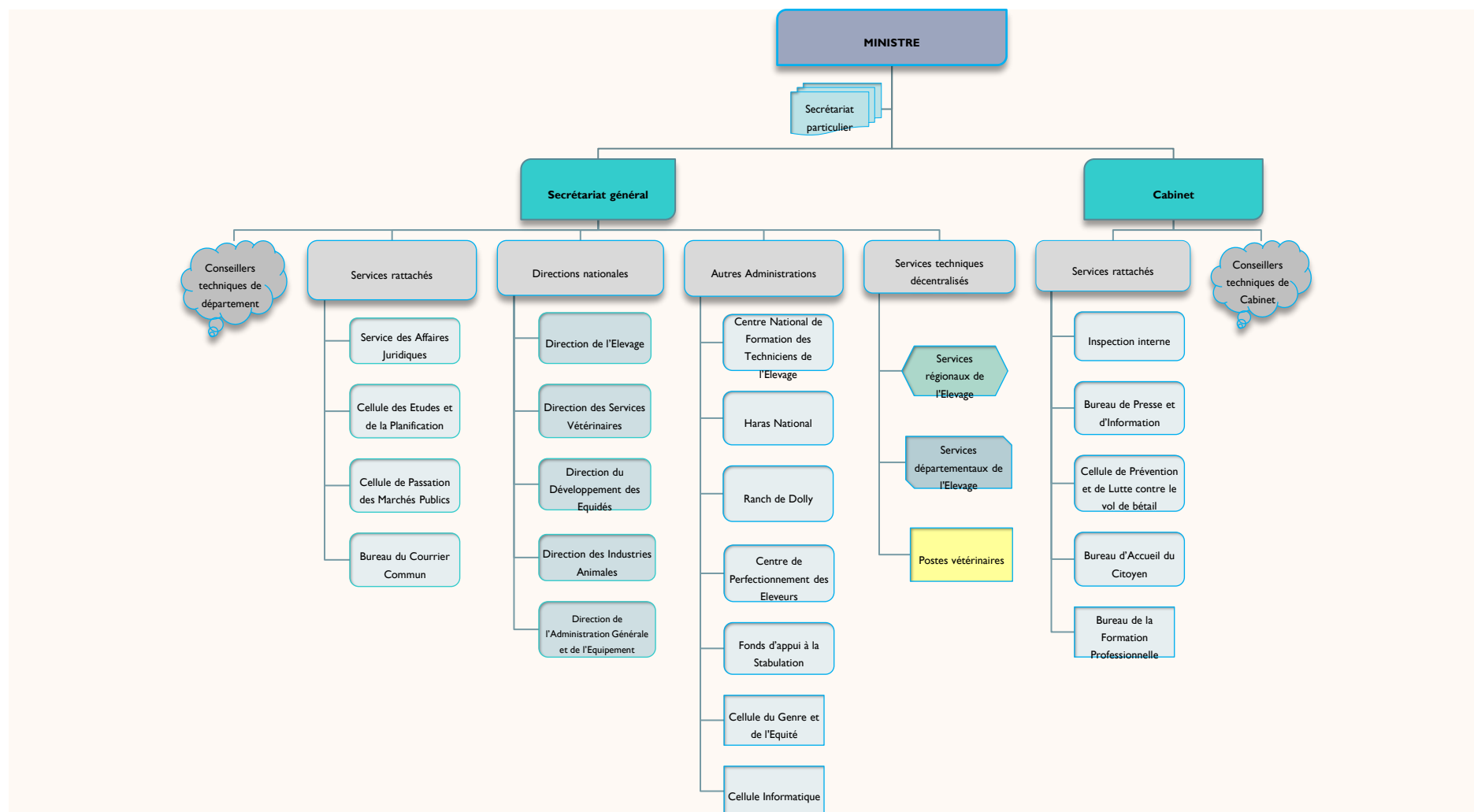
Le présent document de programmation pluriannuelle des dépenses du Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA) pour la période 2020-2022 aborde en premier lieu le contexte et les orientations stratégiques du secteur. Il présente ensuite le cadre global de performance par le rappel des résultats attendus, des indicateurs de performance et des cibles retenues. Enfin, la programmation triennale des crédits, le dispositif de suivi-évaluation, mais également les difficultés et les défis dans la mise en œuvre, sont traités.

I PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA) assure le pilotage du secteur de l'élevage. Sa mission se décline ainsi qu'il suit : « Mettre en place des stratégies et programmes visant l'augmentation et la sécurisation des productions animales et l'amélioration de leur qualité et promouvoir l'identification et le développement de filières porteuses, afin de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ».

En vue d'une prise en charge plus efficace de la politique de développement du secteur, le Ministère de l'Élevage et des Productions animales (MEPA), sur le plan organisationnel, s'est enrichi en 2015, à côté du Cabinet du Ministre, d'un Secrétariat Général (SG), sous l'autorité duquel sont placés l'ensemble des services et administrations rattachés, des services techniques décentralisés et des directions nationales. En ce qui concerne ces dernières, leur nombre a aussi augmenté avec la création d'une Direction des Industries animales (DIA) et d'une Direction de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE), en remplacement du Service de l'Administration générale et de l'Équipement (SAGE). La figure 1 illustre l'organisation actuelle du Ministère.

Figure 1 : Organigramme du MEPA



II CONTEXTE DE L'ACTION MINISTERIELLE

Les systèmes alimentaires¹ du monde font face à un des plus importants défis du 21^{ème} siècle, nourrir une population mondiale attendue à 9,8 milliards en 2050 et 11,2 milliards en 2100, selon l'ONU. Ainsi, il faudra doubler la production alimentaire d'ici 2050, équivalent à ce que l'agriculture mondiale a produit depuis cinq siècles.

Ces défis se posent encore avec plus d'acuité pour le continent africain, dont la demande en produits animaux augmentera de deux à huit fois² entre 2030 et 2050. Et ce, en raison principalement de la croissance démographique dans les zones urbaines et l'accroissement des revenus des populations. Pour satisfaire cette demande, la production animale en Afrique devra s'intensifier, avec comme corollaire une pression plus importante sur les ressources naturelles.

Conscients de la problématique de la croissance démographique et de l'ampleur de la dégradation de l'environnement, 195 pays ont pris l'engagement commun, en 2015 lors de la COP 21, d'agir ensemble face aux changements climatiques. Les pays ont également adopté en 2016 les objectifs de développement durable (ODD) dont l'objectif 2 « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ».

Au Sénégal, l'élevage est un des secteurs clés de l'économie. En effet, l'activité d'élevage est pratiquée en 2018 par près d'un tiers des ménages sénégalais, soit 550 514 ménages³, pour lesquels elle contribue de manière significative à la réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Le secteur a contribué⁴ en 2018 à hauteur de 4,4% au PIB national et pour 25,6% à la valeur ajoutée de l'Agriculture au sens large⁵. L'élevage joue également un rôle essentiel d'appui aux systèmes mixtes agriculture-élevage notamment dans la traction, la fertilisation, et l'adaptation aux chocs. Ainsi, la

¹ Un système alimentaire englobe normalement toute activité relative à la production, la transformation et la consommation des aliments, susceptible d'affecter la nutrition humaine et la santé

² Stratégie de développement de l'Élevage en Afrique (2015-2035), 2015

³ Calculs effectués sur la base des projections 2018 de l'ANSD

⁴ Projections 2018 DPEE

⁵ Inclut l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sylviculture

vente d'animaux, en 2017⁶, ressort comme la première stratégie adoptée par les agropasteurs en cas de difficultés.

Malgré sa place centrale dans l'économie du pays, il ressort du diagnostic du secteur que l'une des contraintes majeures à son plein essor reste le niveau du financement, autant public que privé. Le niveau actuel des investissements dans l'élevage est, en effet, très en deçà des besoins pour pouvoir relever les nombreux défis auxquels le secteur fait face. Sur la période 2013 à 2018, le volume total des investissements publics dans le secteur ont atteint 80,12 milliards de FCFA. Ce qui correspond à une couverture des besoins du secteur en investissement de 47%. En effet, le plan d'investissement 2013-2017 du PNDE⁷ était chiffré à 170,78 milliards de FCFA.

C'est ce qui a, au demeurant, motivé l'instruction donnée par le Président de la République lors de la célébration de la Journée nationale de l'Élevage en 2016, à Ndioum, dans le département de Podor, de tenir un conseil interministériel sur le financement de l'élevage. Suite à cela, ce conseil s'est tenu le 14 décembre 2017, sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre.

Le Président de la République prendra aussitôt, à l'occasion de l'édition 2017 de la Journée nationale de l'Élevage, tenue le 23 décembre 2017, à Kolda, les deux mesures suivantes, pour donner suite à deux recommandations proposées dans le rapport introductif au Conseil interministériel :

- La mise en place d'un comité ad hoc qui doit mener des réflexions sur la fiscalité du lait particulièrement et des produits animaux de manière générale.
- L'intégration dans le cahier des charges de la Loterie nationale sénégalaise (LONASE), du prélèvement de 2% sur les recettes brutes issues du Pari Mutuel Urbain pour le développement de l'élevage équin, des courses hippiques et des sports équestres.

En outre, le secteur de l'élevage n'a jamais bénéficié d'un recensement exhaustif. Ainsi, les efforts de l'État et du secteur privé et les dynamiques réelles de l'Élevage, notamment l'évolution précise du cheptel ne sont que partiellement pris en compte. Ce qui se traduit par une estimation de la Valeur ajoutée du secteur très en deçà de son niveau réel.

Toutes ces problématiques militent pour un niveau d'investissement plus soutenu vers le secteur.

⁶ Enquête agricole annuelle 2018

⁷ Validé en 2013

III ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

Le Plan Sénégal Emergent (PSE), cadre de référence de la politique économique et sociale du Sénégal depuis février 2014, a retenu l'élevage parmi les secteurs moteurs de croissance.

Il est ressorti entre autres du diagnostic de la mise en œuvre de la phase du plan d'actions prioritaires pour la période 2014 à 2018 du PSE, que pour l'axe 1 « transformation structurelle de l'économie nationale et croissance » dans lequel l'Élevage est inscrit, les résultats sont restés en deçà de ceux escomptés. Ainsi, la productivité du travail demeure toujours faible notamment dans l'Agriculture au sens large. Fort de ces constats, la stratégie pour les années 2019 à 2023, qui est fondée sur la dynamique de création de richesses et d'emplois aptes à résoudre les préoccupations majeures des populations en termes de bien-être, a défini comme objectif pour l'axe 1, d'une part l'amplification de la dynamique de croissance forte en s'appuyant sur l'accélération du processus de transformation structurelle de l'économie et d'autre part le renforcement des moteurs actuels de la croissance ainsi que le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et à fortes capacités d'exportation mais aussi d'attraction des investissements privés.

Pour l'Agriculture au sens large, il est attendu « dans un contexte de réduction des inégalités...la modernisation de l'agriculture et de la vie en milieu rural à travers la restructuration de l'agriculture familiale, la promotion de l'agriculture à haute valeur ajoutée, la promotion de sources de revenus non agricoles, de la sécurité et de l'accès renforcé aux services sociaux ».

Plus spécifiquement pour l'Élevage, en droite ligne du Plan national de développement de l'élevage (PNDE)⁸, les quatre stratégies suivants ont été retenus :

- ❖ accroissement de la productivité et des productions animales ;
- ❖ création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage ;
- ❖ amélioration de la mise en marché des produits animaux ;
- ❖ renforcement du cadre institutionnel d'intervention.

⁸ Disposition de la loi d'orientation agro sylvo pastorale promulgué en 2004

Pour rappel, la vision de la politique d'élevage retenue pour l'horizon 2035 est « ***Un secteur de l'élevage compétitif, satisfaisant de manière durable la demande nationale en produits animaux et assurant la promotion socio-économique de ses acteurs*** ».

Pour opérationnaliser ces axes stratégiques, en application des réformes introduites en matière de gestion des finances publiques, les quatre programmes budgétaires suivants ont été aussi retenus dans le Document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) du Ministère :

- **Programme 1 « Productions animales »**
- **Programme 2 « Santé animale et santé publique vétérinaire »**
- **Programme 3 « Mise en marché des produits animaux »**
- **Programme 4 « Pilotage, gestion et coordination administrative »**

IV CADRE DE PERFORMANCE

Pour la période 2019-2023, les actions prioritaires de développement du secteur s'inscrivent dans la perspective d'accélérer le développement des filières de production animale. Elles portent sur :

- le renforcement de la protection zoo sanitaire, avec un accent particulier sur le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR) pour laquelle le Sénégal, à l'instar des autres pays du monde⁹, s'est engagé pour 2025 ;
- le renforcement de l'appui au pastoralisme, à travers notamment l'amélioration de la disponibilité des ressources pastorales (eau, pâturages) et le renforcement des réalisations en termes d'infrastructures et d'équipements pastoraux ;
- la consolidation et le développement des interventions en faveur des chaînes de valeur lait, aviculture et moutons par la création d'un environnement favorable, la professionnalisation des acteurs et la promotion de la valorisation des produits d'élevage ;
- le renforcement du système statistique sectoriel, afin d'améliorer le pilotage du secteur, mais aussi de contribuer à accroître l'attractivité de l'élevage à l'investissement privé.

⁹ Qui se sont engagés à éradiquer la maladie à l'horizon 2030, sous l'égide de la FAO et de l'OIE.

De la mise en œuvre des activités programmées, il est attendu un accroissement des principales productions animales, qui devraient induire une nette amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations et plus globalement, une contribution plus importante du secteur à la croissance de l'économie nationale.

Les résultats majeurs suivants sont escomptés :

- une production de viande et d'abats qui passe de 251 541 tonnes en 2018 à 329 532 tonnes en 2022, permettant de couvrir à hauteur de 95% la demande nationale;
- une production de lait qui passe de 249 millions de litres en moyenne en 2018, à 327 millions de litres en 2022 couvrant à hauteur de 58% la demande nationale;
- une production d'œufs de consommation qui passe de 706 millions d'unités en 2018, à 850 millions d'unités en 2022.

Tableau 1 : Indicateurs majeurs et cibles annuelles sur la période 2016 à 2022

Indicateurs	Référence	Réalisation			Cibles		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production nationale de viande et d'abats (milliers de tonnes)	243	255	252	278	299	307	330
Production nationale de lait par an (en millions de litres)	232	245	249	272	285	305	327
Production nationale d'œufs de consommation par an (en millions d'unités)	615	694	706	745	768	825	850

Calculs de la CEP/MEPA

V PROGRAMMATION TRIENNALE DES CREDITS

5.1. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2020-2022

La programmation budgétaire 2020-2022 du Ministère de l'Élevage et des Productions animales (MEPA) est estimée à **59 879 185 016**, avec des prévisions de 2021 et 2022 hors charges de personnel et de ressources extérieures.

Tableau 3: Répartition du Budget par programme budgétaire (Hors personnel et ressources externes pour 2021 et 2022)

Programmes budgétaires	Année 2020	Année 2021	Année 2022
P1 : Productions animales	21 875 551 039	15 048 778 578	9 076 120 769
P2 : Santé animale et Santé publique vétérinaire	850 866 070	828 779 960	1 934 836 173
P3 : Mise en marché des produits animaux	284 015 000	300 270 474	1 116 942 106
P4: Pilotage, coordination et gestion administrative	2 799 344 144	2 875 173 519	2 888 507 184
TOTAL	25 809 776 253	19 053 002 531	15 016 406 232

La répartition par programme budgétaire montre que 85%, est destinée au programme « Productions animales », 3% au programme « Santé animale et Santé publique vétérinaire », 1% au programme « Mise en marché des produits animaux » et 11% au programme « Pilotage, coordination et gestion administrative ».

5.2. REPARTITION DU BUDGET EN 2020

Pour l'année 2020, le budget du Ministère de l'Élevage et des Productions animales (MEPA), s'élève à 25 809 776 253 FCFA. Par rapport à 2019, où il était de 24 925 297 940, il connaît une hausse de 884 478 313 FCFA en valeur absolue, soit 4% en valeur relative. Cette hausse s'explique essentiellement par la montée en puissance de beaucoup de projets.

Tableau 2 : Répartition du Budget par nature économique sur la période triennale :

Sur la période triennale, le budget du Ministère se répartit comme suit en nature économique.

Nature Economique	2020	2021	2022	TOTAL 2020-2022
BIENS ET SERVICES	990 452 400	1 067 196 000	1 067 196 000	3 124 844 400
PERSONNEL	2 210 464 744	2 254 674 039	2 299 767 520	6 764 906 303
TRANSFERT COURANT	529 142 000	529 142 000	529 142 000	1 587 426 000
INVEST EXECUTES PAR 'LETAT	16 682 700 749	10 297 774 552	8 907 169 239	35 887 644 540
TRANSFERT EN CAPITAL	5 397 016 360	4 904 215 940	2 213 131 474	12 514 363 774
TOTAL ELEVAGE	25 809 776 253	19 053 002 531	15 016 406 233	59 879 185 017

Le tableau 2 présente la répartition des crédits par nature de dépenses et l'évolution par rapport à l'année 2019.

Catégorie de dépense	LFI 2019	Budget 2020	Ecart entre 2019 et 2020
Biens et Services	1 067 196 000	990 452 400	-76 743 600
Personnel	2 173 308 340	2 210 464 744	+37 156 404
Transferts Courants	529 142 000	529 142 000	0
Investissement	21 155 651 600	22 079 717 109	+924 056 509
TOTAL	24 925 297 940	25 809 776 253	+884 478 313

Quant aux dépenses d'investissements, ils représentent 86% du budget global.

L'analyse de la répartition du budget 2020 selon les programmes budgétaires montre que le programme « productions animales » concentre l'essentiel du budget avec une proportion de 85%. Le programme « Pilotage, coordination et gestion administrative » vient secondairement avec une part relative de 11%.

La prédominance du programme « Productions animales » se justifie par la priorité qui lui est accordée par le secteur. En effet, la prise en charge du renforcement de la disponibilité en produits animaux est devenue cruciale dans la perspective de résorber les déficits constatés en termes de couverture de la demande notamment le lait et la viande.

S'agissant du montant non négligeable du budget alloué au programme « Pilotage, coordination et gestion administrative », 63% des crédits sont dédiés aux fonds destinés aux réserves alimentaires d'urgence du cheptel et au fonctionnement des services déconcentrés d'élevage. Ces derniers ont été rattachés à ce programme du fait de leur caractère transversal.

BUDGETISATION EN AE-CP DES PROGRAMMES SUR RESSOURCES INTERNES ET EXTERNES

Tableau 2 : Budgétisation en AE - CP par programme budgétaire

Programmes budgétaires	Sous Tutelle	2 020		2 021		2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
P1 : Productions animales	MEPA	45 937 125 290	21 111 763 039		15 048 778 578		8 298 802 525
P2 : Santé animale	MEPA	716 268 070	850 866 070		828 779 960		1 792 799 334
P3 : Mise en marché des produits animaux	MEPA	151 686 000	284 015 000		300 270 474		973 846 854
P4: Pilotage, coordination et gestion administrative	MEPA	100 000 000	2 799 344 144		2 875 173 519		54 852 000
TOTAL GENERAL		46 905 079 360	25 809 776 253		19 053 002 531		11 120 300 713

NB : les prévisions de 2021 et 2022 n'intègrent pas les dépenses de personnel et sur ressources extérieures.

CONCLUSION

Le suivi de la mise en œuvre des programmes budgétaires repose sur un dispositif de suivi évaluation intervenant suivant une démarche de gestion axée sur les résultats.

Telle que définie dans la Lettre de politique de développement du secteur, la mise en œuvre des programmes est supervisée par un comité de pilotage présidé par le Ministre de l'Élevage et des Productions animales. Dans ledit comité, siègent les services techniques du MEPA, le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère du Commerce, le Bureau Opérationnel de Suivi du PSE, le Secteur privé, les Organisations de producteurs, les Partenaires techniques et financiers, la Cellule de Lutte contre le Malnutrition (CLM) et le Secrétariat Exécutif du Conseil National à la Sécurité Alimentaire (SE CNSA).

La Cellule des Etudes et de la Planification (CEP) assure le secrétariat du comité de pilotage, conformément au décret 543-2012 du 24 mai 2012, relatif à la création, la généralisation et les modalités de la planification stratégique par les CEP des différents ministères. L'approche inclusive et participative guide les activités du comité de pilotage, en vue de développer les synergies nécessaires pour l'efficacité et l'efficience dans les interventions. Le comité de pilotage s'appuie sur un comité technique de suivi-évaluation regroupant les représentants de l'ensemble des services techniques du MEPA.

Le comité technique de suivi-évaluation est présidé par le Secrétaire Général du MEPA et le Coordonnateur de la CEP en assure le secrétariat. Il a en charge, entre autres tâches, le suivi des indicateurs identifiés dans le Cadre de mesure des résultats du secteur¹⁰. L'information collectée est remontée de façon ascendante, des structures déconcentrées du MEPA au niveau central. La collecte est faite par les différents services du MEPA impliqués dans la mise en œuvre du Système d'information de Gestion de l'Élevage (SIGEL) qui a été mis en place par le MEPA et placée sous la responsabilité de la CEP, qui a en charge la coordination du système statistique sectoriel et le suivi-évaluation du département ministériel. Les rapports produits dans le cadre du suivi sont soumis au comité de pilotage pour validation.

¹⁰Cadre de Mesure de Résultats tiré du Plan national de Développement de l'Élevage

ANNEXE : PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE (PAP)

PROGRAMME 1 : PRODUCTIONS ANIMALES
PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)

2020

I. PRESENTATION DU PROGRAMME

Le secteur de l'élevage est confronté à des contraintes de diverses natures, dont la prise en compte dans les stratégies de développement se révèle un impératif pour la réalisation de bonnes performances. De la hiérarchisation de ces contraintes, il ressort que le problème central de l'élevage sénégalais reste sa faible productivité et son manque de compétitivité.

La forte croissance démographique et l'urbanisation au cours des dernières décennies induisent que les systèmes de production animale doivent s'adapter et devenir plus performants dans l'optique d'une satisfaction de la demande en produits animaux de plus en plus exigeante en quantité et en qualité. En outre, la tendance à la modernisation des systèmes de production a également généré de nouveaux défis, notamment environnementaux, en termes de conduite des élevages.

Ainsi, le renforcement de la résilience des systèmes d'élevage est apparu au cours de ces dernières années comme un enjeu majeur face aux crises pastorales récurrentes et aux changements climatiques, dont les impacts pèsent lourdement sur la productivité des élevages. Il apparaît dès lors nécessaire de mettre en place des mesures et actions fortes pour assurer la durabilité des ressources pastorales et d'améliorer la réponse des systèmes face aux chocs.

Le programme « Productions animales » a été défini dans la perspective de relever ces nombreux défis.

L'objectif global du programme est d'accroître la productivité et les productions animales. Plus spécifiquement, il s'agira de moderniser et intensifier de manière progressive les exploitations d'élevage et de créer un environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage.

Afin de concrétiser cela, les actions prioritaires du programme ci-après ont été définies :

- Action 1 « Modernisation et intensification des productions animales »
- Action 2 « Sécurisation de l'Elevage »
- Action 3 : Soutien au programme "Productions animales"

Il est attendu de la mise en œuvre du programme un accroissement de la productivité du cheptel et des productions animales (lait, viande, œufs de consommation), avec une amélioration de la couverture de la demande nationale.

Les structures de l'administration en charge de la mise en œuvre de ce programme sont :

- La Direction de l'Élevage (DIREL) a pour mission (i) d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies de promotion et de développement des filières animales, (ii) de mettre en œuvre les stratégies de gestion et d'aménagement de l'espace pastoral et (iii) de mettre en œuvre des stratégies et actions d'appui aux éleveurs et aux organisations professionnelles d'élevage.
- La Direction du Développement des Équidés (DDE) est chargée de la mise en œuvre des stratégies de développement de l'élevage des équidés, de l'élaboration et de l'application des textes réglementaires relatifs aux équidés et enfin du contrôle de la qualité des intrants destinés aux équidés.
- La Cellule de Prévention et de lutte contre le vol de bétail est chargée de la coordination de la prévention et de la lutte contre le vol de bétail.

Les structures autonomes intervenant dans ce programme sont :

- Le Fonds d'appui à la stabulation a pour objectif de faciliter, de manière durable et sur toute l'étendue du territoire, l'accès au crédit aux professionnels de l'Élevage ;
- Le Haras national de Kébémér a pour mission de promouvoir l'élevage des équidés et les activités liées au cheval ;
- Le Ranch de Dolly « Djibo Leyti KA » a pour vocation de servir de refuge et de réserves alimentaires pour le cheptel.

Les interventions du programme en 2020 cibleront en priorité l'action « modernisation et intensification des productions animales » avec 81% des investissements dudit programme qui lui sont alloués. Dans ce cadre, un accent particulier sera porté sur le développement du potentiel animal à travers la poursuite des actions d'amélioration génétique des différentes races (insémination artificielle, monte naturelle et acquisition d'animaux à haut potentiel génétique) et l'amélioration de l'habitat.

En outre, la sécurité alimentaire du bétail, compte tenu de la situation pastorale de ces trois dernières années, sera également au cœur des interventions. Ainsi, il est prévu le développement de cultures fourragères et la poursuite des actions d'aménagement, de gestion et d'amélioration des parcours naturels.

Enfin, l'aménagement de l'espace afin de mieux sécuriser l'élevage pastoral sera également une problématique qui sera prise en charge. Ainsi, les interventions dans ce domaine seront menées grâce à des projets financés sur ressources externes, avec une enveloppe de 14 638 637 749 FCA destiné à l'amélioration de la gestion des ressources

naturelles à travers le projet régionale d'appui au pastoralisme au Sahel et le projet de développement durable du pastoralisme au Sénégal.

Dans la perspective de renforcer la structuration de la filière bétail viande, il est envisagé en 2020 de réviser le décret N°77-963 du 2 Novembre 1977 relatif à l'organisation et à la réglementation des professions touchant au commerce du bétail et de la viande.

Toutefois, il est important de relever des risques potentiels à la bonne mise en œuvre des activités. Il s'agit d'un déficit de personnel aussi bien en quantité et qualité et d'une insuffisance de matériels roulants.

II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectif global du programme	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence	Cibles	
							2018	2019	2020
Accroître la productivité et les productions animales	Moderniser et intensifier les productions animales	Modernisation et intensification des exploitations d'élevage	Modernisation et intensification des productions animales	Nombre de bergeries construites par an	Somme (nombre de bergeries construites par les projets et programmes d'élevage)	Enregistrement	pm	pm	63
				Acquisition d'ovins à haut potentiel génétique	Somme (nombre d'ovins à haut potentiel génétique acquis et mis à disposition des éleveurs par les projets et programmes d'élevage)	Enregistrement	pm	pm	145
				Nombre de vaches inséminées	Somme (nombre de bergeries construites par les projets et programmes d'élevage)	Enregistrement	pm	pm	12 000
	Créer un environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage	Environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage	Sécurisation de l'Élevage	Nombre de forages construits/réhabilités par an	Somme (nombre de forages construits + nombre de forages réhabilités par les projets et programmes d'élevage)	Enregistrement	34	30	10
				Nombre d'unités pastorales aménagées par an	Nombre d'unités pastorales aménagées par les projets et programmes d'élevage	Enregistrement	10	pm	15

III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

3.1. Présentation des crédits du programme par action et par nature économique de dépense

Action	Nature de dépense							Total	
	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Modernisation et intensification des productions animales		33 879 000	500 000 000	1 433 060 000	1 433 060 000	5 757 560 000	4 431 560 000	7 190 620 000	6 398 499 000
Sécurisation de l'Elevage		15 200 000		38 497 317 000	14 997 954 749	249 188 290	249 188 290	38 746 505 290	15 262 343 039
Soutien au programme "Productions animales"	214 709 000								214 709 000
Total	214 709 000	49 079 000	500 000 000	39 930 377 000	16 431 014 749	6 006 748 290	4 680 748 290	45 937 125 290	21 875 551 039

3.2. Justification des dépenses par nature

a. Dépenses de personnel

libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Soutien au programme "Productions animales"	Hierarchie A	19	106 148 000
Soutien au programme "Productions animales"	Hierarchie B	27	83 875 000
Soutien au programme "Productions animales"	Hierarchie C	3	6 916 000
Soutien au programme "Productions animales"	Hierarchie D	8	17 770 000
Total Productions animales		57	214 709 000

b. Dépenses de biens et services et transferts courants

Actions	Montant 2019		Montant 2020		Variations	Justifications
	Biens et Services	Transferts courants	Biens et Services	Transferts courants		
Modernisation et intensification des productions animales	45 185 000	500 000 000	33 879 000	500 000 000	11 306 000	Les transferts dans ce programme concernent le HARAS. Ces crédits additionnels vont dans l'investissement
Sécurisation de l'Elevage	8 750 000		15 200 000		-6 450 000	
Total	53 935 000	500 000 000	49 079 000	500 000 000	4 856 000	

Le montant de l'enveloppe du fonctionnement (biens et services et transferts courants), de ce programme est de 549 079 000 FCFA au titre de la gestion 2020.

La dotation en investissement de ce programme d'un montant de 21 111 763 039 FCFA est motivée par la mise en exécution du plan d'orientations stratégiques quinquennal 2020-2024 du Haras national qui retient deux orientations stratégiques :

- **orientation stratégique 1 : optimiser les ressources et la qualité des services ;**
- **orientation stratégique 2 : communiquer et contribuer à la professionnalisation des acteurs.**

**PROGRAMME 2: SANTE ANIMALE ET SANTE
PUBLIQUE VETERINAIRE**

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)

2020

I. PRESENTATION DU PROGRAMME

La préservation de la santé du cheptel est indispensable à l'accroissement significatif de la productivité des élevages mais également joue un rôle essentiel dans le renforcement de la santé publique. Bien que le Sénégal dispose du statut de pays indemne de peste bovine et que la péripneumonie contagieuse bovine soit contrôlée depuis plusieurs décennies, le pays reste toujours confronté à des problèmes de santé animale, qui sont liés notamment aux maladies enzootiques, aux maladies émergentes et aux maladies ré-émergentes. Le programme « Santé animale et Santé publique vétérinaire » a été ainsi retenu pour y faire face.

L'objectif global du programme est d'améliorer la santé animale et la santé publique vétérinaire. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Contrôler et éradiquer les maladies prioritaires ;
- Renforcer la sécurité sanitaire des denrées d'origine animale.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, trois d'actions prioritaires ont été identifiées :

- Action 1 : Protection zoo sanitaire
- Action 2 : Sécurité sanitaire des aliments d'origine animale
- Action 3 : Soutien au programme « Santé animale et Santé publique vétérinaire »

La Direction des services vétérinaires est la structure qui exécute ce programme. Elle a pour mission :

- la protection zoo sanitaire par la mise en œuvre du système national de surveillance épidémiologique, de prophylaxies médicale et sanitaire et de lutte contre les maladies animales ;
- l'élaboration et de l'application des stratégies dans les domaines de la santé animale et de la santé publique vétérinaire ;
- l'élaboration et de la mise en application de la réglementation dans le domaine de la profession et de la pharmacie vétérinaires, en matière de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale et, en relation avec la Direction de l'Élevage, de la qualité des aliments destinés aux animaux ;
- la liaison avec les organismes spécialisés nationaux, régionaux et mondiaux dans le domaine de la santé animale et de la santé publique vétérinaire ;
- la gestion de l'importation et de la certification vétérinaire à l'exportation des animaux et des produits d'origine animale (semences, œufs, viandes embryons etc.).

La Direction des Services vétérinaires comprend :

- la Division de la Protection zoo sanitaire ;
- la Division de la Santé publique vétérinaire ;
- la Division de la Médecine et de la Pharmacie vétérinaires.

Il est attendu de la mise en œuvre du programme, une amélioration de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale.

En 2020, les interventions prioritaires seront portées sur l'action « protection zoosanitaire », qui absorbent 96% du budget d'investissement.

Dans ce cadre, les domaines suivants seront ciblés :

- l'amélioration du système national de surveillance épidémiologique pour permettre de mieux contrôler les maladies animales ;
- le renforcement de la lutte contre les maladies animales, avec un accent particulier accordé aux prioritaires¹¹ notamment la Peste des petits ruminants pour laquelle le Sénégal s'est engagée pour son éradication d'ici 2030 ;
- et le renforcement des Postes d'inspection frontaliers.

Des risques à la bonne mise en œuvre des activités ont été identifiés. Il s'agit de l'indisponibilité de vaccins et du déficit en ressources humaines et logistiques.

¹¹ Péripneumonie contagieuse bovine, Dermatose nodulaire bovine, Peste des petits ruminants, Peste équine et la maladie de Newcastle

II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectif global	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence	Cibles				
							2018	2019	2020	2021	2022	
Améliorer la santé animale et renforcer la santé publique vétérinaire	Contrôler et éradiquer les maladies prioritaires	Protection zoosanitaire renforcée	Protection zoosanitaire	Taux de couverture vaccinale des bovins pour la péripneumonie contagieuse bovine	Nombre de bovins vaccinés pour la péripneumonie / effectif total de bovins	Donnée de routine	49	60	60	70	80	
				Taux de couverture vaccinale des bovins pour la dermatose nodulaire contagieuse bovine (%)	Nombre de bovins vaccinés pour la DNCB / effectif total de bovins	Donnée de routine	66	60	60	70	80	
				Taux de couverture vaccinale des petits ruminants pour la peste des petits ruminants (%)	Somme du Nombre d'ovins et caprins vaccinés pour la PPR / effectif total d'ovins et de caprins	Donnée de routine	24	50	50	60	80	
				Taux de couverture vaccinale des équins pour la peste équine (%)	Nombre d'équins vaccinés pour la peste équine / Nombre total d'équins	Donnée de routine	34	40	40	50	60	
				Taux de couverture vaccinale de volailles pour la maladie de Newcastle (%)	Nombre de volailles vaccinés pour la Newcastle / Nombre total de volailles	Donnée de routine	4	5	10	15	25	
	Renforcer la sécurité sanitaire des denrées d'origine animale	Sécurité sanitaire des aliments d'origine animale renforcée	Sécurité sanitaire des aliments d'origine animale	Pourcentage de carcasse contrôlé	Somme des quantités contrôlées par les services d'élevage par an/Quantités de viande produites par an	Enregistrement Enquête	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	

III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

3.1 Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique

Action	Nature de dépense				Total	
	Personnel	Biens et services	Transferts en capital			
	CP	CP	AE	CP	AE	CP
Protection zoo sanitaire	-	-	716 268 070	716 268 070	716 268 070	716 268 070
Sécurité sanitaire des aliments d'origine animale		17 300 000				17 300 000
Soutien au programme "Santé animale"	117 298 000					117 298 000
Total	117 298 000	17 300 000	716 268 070	716 268 070	716 268 070	850 866 070

3.2 Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année 2018 (exécution)	2019 (LFI)	2 020	Variation (2020) - (2019)
Personnel CP	69 759 000	62 783 118	117 298 000	54 514 882
Biens et services CP	6 505 542	8 750 000	17 300 000	8 550 000
Transferts en capital AE	374 666 666	689 136 000	716 268 070	27 132 070
Transferts en capital CP	374 666 666	689 136 000	716 268 070	27 132 070
Total	825 597 874	1 449 805 118	1 567 134 140	117 329 022

3.3. Justification des dépenses par nature

a. Dépenses de personnel

libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Soutien au programme "Santé animale"	Hierarchie A	13	74 505 000
Soutien au programme "Santé animale"	Hierarchie B	10	33 152 000
Soutien au programme "Santé animale"	Hierarchie D	4	9 641 000
Total Santé animale et Santé publique vétérinaire		27	117 298 000

b. Dépenses de biens et services et transferts courants

Actions	Montant 2019	Montant 2020	Variations
	Biens et Services	Biens et Services	
Sécurité sanitaire des aliments d'origine animale	8 750 000	17 300 000	8 550 000
Soutien au programme "Santé animale"	-	-	-
Total	8 750 000	17 300 000	8 550 000

**PROGRAMME 3: MISE EN MARCHÉ DES
PRODUITS ANIMAUX**

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)

2020

I. PRESENTATION DU PROGRAMME

Le contexte national comme international, marqué par une demande de plus en plus exigeante en produits animaux de qualité justifie que la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale soit au cœur des politiques d'élevage. En effet plusieurs contraintes pèsent sur la mise en marché des produits animaux. Ainsi, la valorisation des produits laitiers reste limitée par l'enclavement de la plupart des zones d'élevage, les conditions de transport, l'insuffisance des unités de transformation et de conservation, la faible technicité des acteurs et l'indisponibilité de l'énergie pour la production du froid.

Les infrastructures de commercialisation du bétail vif sont pour la plupart désuètes, notamment dans la région de Dakar, qui constitue le marché de consommation le plus important et où, par ailleurs la localisation des foirails pose un véritable problème de santé publique et de sécurité. Les abattoirs sont également dans le même état. Ce qui favorise l'abattage clandestin et la vente frauduleuse de viande.

Dans le domaine de la commercialisation, on peut noter, parmi les contraintes multiples, le coût élevé du transport, notamment en certaines périodes de forte demande (Tabaski), la vente et l'achat des animaux sur pied à l'estime, la prédominance du crédit informel à des taux usuriers, les taxes informelles, la multiplicité des intervenants, l'absence de découpe et de catégorisation du prix de la viande, le déficit d'informations sur les marchés, la faible intégration entre le segment industriel et le segment productif et le faible niveau de professionnalisation des acteurs.

Dans l'optique de prendre en charge ces problématiques, le programme « Mise en marche des produits animaux » a été mis en place. Il se fixe comme objectif de promouvoir la mise en marché de produits animaux de qualité, au travers des actions prioritaires suivantes :

- Action 1 : Renforcement des infrastructures et équipements de collecte, de transformation et de commercialisation des produits animaux ;
- Action 2 : Valorisation des produits animaux et promotion de la création de produits innovants et adaptés à la demande ;
- Action 3 : Soutien au programme "Mise en marché des produits animaux".

De manière spécifique, le programme entend améliorer la valorisation des produits animaux et renforcer les infrastructures et équipements de collecte, de transformation et de commercialisation des produits animaux.

Les structures de mise en œuvre sont :

- ✓ La Direction des Industries Animales (DIA) chargée (i) de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de valorisation et de promotion des productions nationales d'origine animale, (ii) du développement et de la compétitivité des produits animaux locaux, (iii) de la facilitation et du renforcement du partenariat public /privé, par l'incitation des industriels à investir dans les filières de transformation des produits animaux et (iv) de l'élaboration et de la mise en application de la réglementation et des normes en matière de sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale dans les établissements artisanaux et industriels.
- ✓ La Direction des Services Vétérinaires qui compte parmi ses missions d'élaborer et de mettre en application la réglementation dans les domaines de la santé animale, de la santé publique vétérinaire, de la profession et la pharmacie vétérinaires, en relation avec les autres structures concernées au niveau national, sous- régional, régional et international.

La mise en œuvre de ces actions devrait contribuer à assurer aux populations l'accès à des produits animaux sains, nutritifs et répondant à leur demande mais également de faciliter l'accès des acteurs aux marchés locaux et internationaux.

En 2020, la priorité du programme sera accordée à l'action « Renforcement des infrastructures et équipements de collecte, de transformation et de commercialisation des produits animaux », avec 68% des investissements qui lui sont alloués.

Les interventions seront focalisées en 2020 sur la (i) construction et réhabilitation des infrastructures d'abattage des animaux, (ii) l'équipement des unités de transformation du lait et du miel, et le (iii) renforcement de capacités des acteurs des filières animales.

Des contraintes dans la mise en œuvre des activités en 2020 peuvent survenir en 2020 en lien avec certains risques identifiés. Il s'agit du manque de moyens (logistiques, financiers et humains) et des difficultés d'accès au foncier pour les sites devant abriter les infrastructures.

II. CADRE DE PERFORMANCE

Objectif	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Réf	Cibles				
							2018	2019	2020	2021	2022	
Promouvoir la mise en marché de produits animaux de qualité	Améliorer la valorisation des produits animaux	Accès des acteurs aux marchés est facilité	Valorisation des produits animaux et promotion de la création de produits innovants et adaptés à la demande	Exportation de cuirs et peaux (tonnes) par an	somme des quantités de peaux exportées+somme des quantités de cuirs exportées	Donnée de routine	6 440	6 349	7 178	7 889	8 980	
	Renforcer les infrastructures et équipements de collecte, de transformation et de commercialisation des produits animaux	Les populations ont accès à des aliments d'origine animale sains et nutritifs	Renforcement des infrastructures et équipements de collecte, de transformation et de commercialisation des produits animaux	Nombre de marchés à bestiaux construits/réhabilités par an	somme (nombres de marchés construits+nombre de marchés réhabilités) par les projets et programmes d'élevage	Donnée de routine	18	3	5			
				Nombre d'abattoirs construits/réhabilités par an	somme (nombres d'abattoirs construits+nombre de centres de collecte réhabilités) par les projets et programmes d'élevage	Donnée de routine	pm	pm	1	2	2	

III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

3.1. Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Action	Nature de dépense				Total	
	Personnel	Biens et services	Investissements exécutés par l'Etat		AE	CP
	CP	CP	AE	CP		
Promotion des produits animaux et création de produits innovants et adaptés à la demande			34 686 000	34 686 000	34 686 000	34 686 000
Renforcement des infrastructures et équipements de collecte, de transformation et de commercialisation des produits animaux		94 798 000	117 000 000	117 000 000	117 000 000	211 798 000
Soutien au programme "Mise en marché des produits animaux"	37 531 000				-	37 531 000
Total	37 531 000	94 798 000	151 686 000	151 686 000	151 686 000	284 015 000

3.2. Evolution des crédits par programme

Nature de dépense	Année 2018(exécution)	2019 (LFI)	2 020	Variation (2020) - (2019)
Personnel CP	123 616 000	107 241 118	37 531 000	- 69 710 118
Biens et services CP	109 132 934	112 798 000	94 798 000	- 18 000 000
Investissements exécutés par l'Etat AE	242 638 010	7 065 280 000	151 686 000	- 6 913 594 000
Investissements exécutés par l'Etat CP	242 638 010	7 065 280 000	151 686 000	- 6 913 594 000
Total	718 024 954	14 350 599 118	435 701 000	- 13 914 898 118

3.3. Justification des dépenses par nature

a. Dépenses de personnel

libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Soutien au programme "Mise en marché des produits animaux"	Hierarchie A	5	21 731 000
Soutien au programme "Mise en marché des produits animaux"	Hierarchie B	4	11 931 000
Soutien au programme "Mise en marché des produits animaux"	Hierarchie C	1	2 471 000
Soutien au programme "Mise en marché des produits animaux"	Hierarchie D	1	1 398 000
Total Mise en marché des produits animaux		11	37 531 000

b. Dépenses de biens et services et transferts courants

Actions	Montant 2019	Montant 2020	Variation (2020) - (2019)
	Biens et Services	Biens et Services	
Renforcement des infrastructures et équipements de collecte, de transformation et de commercialisation des produits animaux	101 464 667	94 798 000	-6 666 667
Total	101 464 667	94 798 000	-6 666 667

**PROGRAMME 4: PILOTAGE, COORDINATION
ET GESTION ADMINISTRATIVE**

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)

2020

IV. PRESENTATION DU PROGRAMME

La gouvernance du secteur connaît des contraintes réelles, en rapport avec (i) la faible qualité des statistiques sur l'élevage, qui rendent particulièrement difficile la mise en place d'un système de suivi évaluation efficace, (ii) l'insuffisance des capacités d'intervention des services d'élevage en lien avec le manque de ressources humaines, de logistiques et financières.

En effet, le personnel des services de l'Elevage a été le plus affecté par les mouvements de départs volontaires et du gel des recrutements dans la fonction publique enregistrés dans les années 90, en rapport avec le programme d'ajustement structurel.

La situation du personnel s'est améliorée avec le recrutement massif d'agents intervenu en 2015 et en 2016. Toutefois, un gap en personnel spécialisé en élevage, mais aussi dans d'autres domaines connexes (économie, statistique, droit, sociologie...), subsiste encore, notamment au niveau déconcentré.

Il faut également souligner, par ailleurs, que l'arrivée de ce nouveau personnel n'a pas été accompagnée par des moyens additionnels de travail, en ajoutant ainsi les contraintes auxquels le département ministériel était confronté jusqu'ici, en termes de logistique et de ressources financières dédiées au fonctionnement. Le programme 4 a été ainsi défini afin de contribuer à lever ces contraintes.

L'objectif global est d'améliorer la gouvernance du secteur dans la perspective de la mise en œuvre des réformes sur les finances publiques.

Plus spécifiquement, il s'agira d'une part d'améliorer le pilotage du secteur à travers notamment le renforcement des statistiques sectorielles et des mécanismes de planification et de suivi évaluation et le renforcement des capacités d'intervention des services d'élevage d'autre part d'améliorer la gestion administrative.

Les actions prioritaires du programme sont :

- Action 1 : Pilotage
- Action 2 : Gestion administrative
- Action 3 : Soutien au programme

Il est attendu de la mise en œuvre de ce programme, l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'élevage.

Les structures responsables de la mise en œuvre sont :

- Le Cabinet du Ministre et ses organes rattachés dont le Bureau de la Formation Professionnelle chargés de la coordination, du pilotage et de la supervision des activités du programme.
- Le secrétariat Général et ses organes rattachés notamment la Cellule des Etudes, de la Planification et du suivi évaluation (CEPSE), la Cellule Genre et Equité et enfin

le Service des Affaires Juridiques. La CEPSE coordonne la planification, le suivi évaluation et le système statistique du MEPA.

- Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (DAGE) est chargée du contrôle interne et de l'audit mais également occupe les fonctions de conseil, d'expertise et d'assistance auprès des responsables de programmes.

La stratégie opérationnelle du programme 4 en 2020 sera essentiellement axée sur le renforcement de la planification, du suivi évaluation et des statistiques d'élevage, qui absorbe la totalité des ressources dédiées à l'investissement. En effet, la démarche de performance induit de pouvoir mettre en place des mécanismes efficaces et durables pour pouvoir, sur la base d'actions bien planifiées, assurer le monitoring afin d'aider à une prise de décision judicieuse.

Ainsi, les interventions mettront l'accent sur l'amélioration de la production de données statistiques et leurs archivages pour le renseignement des indicateurs et l'évaluation de la valeur ajoutée du secteur.

Il est important de signaler des risques à la bonne exécution des activités en 2020. Il s'agit d'un déficit en ressources humaines, en moyens logistiques.

V. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectif global du programme	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence	Cibles				
							2018	2019	2020	2021	2022	
Améliorer la gouvernance du secteur	Améliorer le pilotage sectoriel	Amélioration de la gouvernance du secteur	Pilotage	Taux d'achèvement des activités du PTA du MEPA (%)	Nombre d'activités achevées/Nombre d'activités programmées dans le PTA	pm	56	59	62	65	68	
				Recensement de l'Elevage réalisé	pm	pm	Non	Non	oui			
	Améliorer la gestion administrative		Gestion et coordination administrative	Taux d'exécution budgétaire du budget du MEPA	Montant budget ordonnancé/montant du budget alloué	Données de routine	62	85	89	94	98	

I. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

1.1. Présentation des crédits du programme par action et par nature économique de dépense

Action	Nature de dépense					Total	
	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP
Gestion et coordination administrative		598 304 000				-	598 304 000
Pilotage		230 971 400	29 142 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	360 113 400
Soutien au programme "Pilotage, gestion et coordination"	1 840 926 744						1 840 926 744
Total	1 840 926 744	829 275 400	29 142 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	2 799 344 144

1.2. Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année 2018 (exécution)	2019 (LFI)	2 020	Variation (2020) - (2019)
Personnel CP	2 368 602 580	1 782 196 868	1 840 926 744	58 729 876
Biens et services CP	775 055 484	891 713 000	829 275 400	-62 437 600
Transferts courants CP	29 142 000	29 142 000	29 142 000	0
Investissements exécutés par l'Etat AE	47 596 325	0	100 000 000	100 000 000
Investissements exécutés par l'Etat CP	47 596 325	0	100 000 000	100 000 000
Total	3 267 992 714	2 703 051 868	2 899 344 144	196 292 276

1.3. Justification des dépenses par nature

a. Dépenses de personnel

libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Soutien au programme "Pilotage, gestion et coordination"	Hierarchie A	85	424 830 236
Soutien au programme "Pilotage, gestion et coordination"	Hierarchie B	399	1 337 123 508
Soutien au programme "Pilotage, gestion et coordination"	Hierarchie C	11	25 260 000
Soutien au programme "Pilotage, gestion et coordination"	Hierarchie D	23	53 713 000
Total Pilotage, Coordination et Gestion administrative		518	1 840 926 744

b. Dépenses de biens et services et transferts courants

Actions	Montant 2019		Montant 2020		Variations
	Biens et Services	Transferts courants	Biens et Services	Transferts courants	
Gestion et coordination administrative	639 786 000		598 304 000		-41 482 000
Pilotage	251 927 000	29 142 000	230 971 400	29 142 000	-20 955 600
Total	891 713 000	29 142 000	829 275 400	29 142 000	-62 437 600

